

10EME COLLOQUE MONDIAL DES REGULATEURS (GSR)

DAKAR, SENEGAL, 10-12 NOVEMBRE 2010

RAPPORT DU PRESIDENT



TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	3
COMPTE RENDU DE LA SESSION DU GILF	4
SESSION I: CONSTRUIRE DÈS AUJOURD'HUI LE MONDE NUMÉRIQUE DE DEMAIN: INCIDENCES DU LARGE BANDE SUR L'ÉCONOMIE.....	5
SESSION II: LA RÉGLEMENTATION DU XXIE SIÈCLE.....	6
SESSION III: LE SPECTRE EN TRANSITION: LE DIVIDENDE NUMÉRIQUE	8
SESSION IV: RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DANS LE SECTEUR DES TIC.....	9
SESSION V: LES TIC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: QUEL RÔLE POUR LES RÉGULATEURS?.....	11
SESSION VI: LUTTE CONTRE LES CYBERMENACES	13
SESSION VII: VIVRE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	15
SESSION VIII: MESURER L'EFFICACITÉ DE LA RÉGLEMENTATION	17
ATELIER "CONNECTER UNE ÉCOLE, CONNECTER UNE COMMUNAUTÉ"	18
ATELIER SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE CONNECTIVITÉ DANS LES ÉCOLES	20
VOIE À SUIVRE ET CLÔTURE	21
ANNEXE A – GSR-10 LIGNES DIRECTRICES SUR LES BONNES PRATIQUES RELATIVES À LA CRÉATION DE RÉSEAUX OUVERTS	24

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le 10ème Colloque mondial des régulateurs (GSR-10), organisé par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal, s'est tenu à Dakar (Sénégal).

Son Excellence le Président Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, a présidé la cérémonie d'ouverture aux côtés du Secrétaire général de l'UIT, Dr Hamadou Touré, et du Directeur du BDT, M. Sami Al Basheer Al Morshid. M. Ndongo Diao, Directeur général de l'ARTP, était Président du GSR-10. Le Colloque a été suivi par 437 participants, représentant des régulateurs, des décideurs et des fournisseurs de services de 81 pays.

Le Colloque, dont le thème cette année était "Favoriser le monde numérique de demain", s'est penché sur les difficultés que rencontrent les régulateurs pour encourager sur le plan national le déploiement du large bande au moyen de réglementations évolutives et ciblées et d'outils prêts à l'emploi. Le GSR-10 a également réfléchi à la nécessité d'évoluer au rythme dicté par la convergence et l'intégration des réseaux ubiquitaires, en particulier en adaptant la structure et le mandat des institutions, en adoptant de bonnes pratiques à la pointe du progrès et en utilisant de nouveaux outils tels que des mécanismes novateurs de règlement des différends.

Le Colloque de 2010 a consisté en huit sessions plénières et une session sur la voie à suivre. Il incluait également un déjeuner-rencontre. Outre les débats d'experts et exposés habituels, deux ateliers interactifs étaient au programme: l'un sur le thème "Tirer parti du large bande" et l'autre sur les "Programmes nationaux de connectivité dans les écoles", où il a été question de l'initiative phare de l'UIT "Connecter une école, connecter une communauté".

Comme lors des précédentes éditions, un consensus a été trouvé sur le document final, "Lignes directrices sur les bonnes pratiques relatives à la création de réseaux ouverts". Ces lignes directrices reflètent le consensus auquel sont parvenus les organismes nationaux de réglementation (NRA) présents. Le texte des lignes directrices est joint au présent rapport (Annexe A).

Etant donné la complexité croissante de l'environnement commercial des TIC, il est nécessaire de repenser les différents degrés de réglementation afin d'articuler les stratégies et les cadres réglementaires nationaux en matière de large bande autour du concept pluridimensionnel de l'accès ouvert aux réseaux et via les réseaux, ce qui permet de favoriser une véritable concurrence tout en assurant aux consommateurs la fourniture de services accessibles, fiables et financièrement abordables. Une nouvelle échelle de réglementation est peut-être aujourd'hui nécessaire si l'on veut trouver le juste équilibre entre la concurrence dans le domaine des services et la concurrence dans le domaine des infrastructures afin de surmonter les difficultés que pose l'accès aux réseaux et services large bande.

Une série de documents de travail avait été établie pour cette réunion mondiale de régulateurs afin de faire naître entre eux une compréhension commune des principales questions en matière de réglementation. Vous trouverez ces documents sur le site web du Colloque, à l'adresse: www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/GSR/GSR10/document/documents.html.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 10 novembre 2010. Les personnalités suivantes ont pris la parole:

M. Ndongo Diao, Directeur général de l'ARTP (Sénégal) et Président du GSR-10, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié l'UIT d'avoir organisé une manifestation aussi importante pour la première fois au Sénégal et en Afrique subsaharienne. Il a évoqué certaines actions récemment menées au Sénégal dans le domaine des TIC, notamment en matière d'éducation et de santé, sous la conduite du Président Wade, dont la grande vision et les initiatives ont permis au Sénégal d'être l'un des pays d'Afrique les plus en pointe dans le domaine des TIC.

M. Sami Al Basheer Al Morshid, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), a remercié Son Excellence le Président Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, les autorités sénégalaises ainsi que l'ARTP d'accueillir le Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC (GILF) et le GSR 2010, et d'offrir aux participants toutes les infrastructures nécessaires pour pouvoir travailler dans d'excellentes conditions. Après avoir rappelé la mission du BDT et les objectifs du GSR, il s'est dit très heureux et honoré d'avoir organisé le GSR pour la première fois en Afrique subsaharienne.

Dr Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'UIT, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié Son Excellence le Président Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, ainsi que toutes les autorités sénégalaises d'accueillir la réunion. Il a rappelé les importantes mesures prises par le Président Wade, tant au Sénégal qu'en Afrique, pour réduire la fracture numérique et mettre les avantages des TIC à la portée de tous. Il a rappelé aux participants que le Président Wade était un visionnaire qui avait grandement contribué au succès du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) avec son excellente initiative visant à créer un fonds de solidarité numérique. L'UIT avait été très fière de remettre au Président Wade, le 17 mai 2006, le tout premier Prix de la société mondiale de l'information jamais décerné.

S. E. le Président Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, a présidé la cérémonie d'ouverture et, dans son allocution, a souligné que les bénéfices du dividende numérique devraient être répartis entre tous. Il a présenté certaines initiatives nationales en faveur de la jeunesse, comme les "cybercases", et a demandé aux régulateurs de concentrer leurs efforts sur un objectif simple: un ordinateur pour tous, le numérique pour tous. Il a également déclaré que le Sénégal était très heureux des réalisations accomplies par l'UIT et de l'aide que l'Union apportait aux pays en développement afin de les faire progresser dans la mise en oeuvre de la société de l'information et du monde numérique et noté que, pour sa part, il ne ménagerait aucun effort pour soutenir l'UIT dans ses activités et favoriser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

COMPTE RENDU DE LA SESSION DU GILF

M. Mahfoudh Ould Brahim, Directeur général adjoint d'Expresso Sénégal et Président du Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC (GILF), a présenté le rapport du GILF, lequel comprend deux ensembles de recommandations, le premier intitulé "Réunir les conditions pour un avenir hertzien" et le second "Créer un environnement politique et réglementaire peu contraignant"¹.

¹ Les recommandations du Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC au GSR peuvent être téléchargées à l'adresse suivante:
www.itu.int/ITU-D/partners/GILF/2010/documents/GILF-recommandations-en.pdf.

M. Alagi B. Gaye, Directeur général, Public Utilities Regulatory Authority (PURA), Gambie, et Vice-Président de l'Assemblée des régulateurs des télécommunications de l'Afrique centrale (ARTC), était aussi Président de la réunion des associations de régulateurs qui s'est tenue juste avant le début du GSR. Il a rendu compte de certains des sujets examinés durant cette réunion dont l'état et les difficultés de l'harmonisation réglementaire, les expériences régionales concernant l'itinérance mobile internationale et le passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique².

SESSION I: CONSTRUIRE DÈS AUJOURD'HUI LE MONDE NUMÉRIQUE DE DEMAIN: INCIDENCES DU LARGE BANDE SUR L'ÉCONOMIE

Le modérateur de cette session a été **M. Ndongo Diao**, Directeur général de l'ARTP (Sénégal) et Président du GSR-10.

Dr Raúl L. Katz, Professeur adjoint, Division finances et économie, et Directeur des recherches en stratégie économique, Columbia Institute of Tele-information et auteur du document de travail du GSR sur le thème "Comprendre les incidences du large bande sur les économies nationales et sur l'économie mondiale", a indiqué que le large bande crée des profits économiques tout comme d'autres investissements dans les infrastructures et peut avoir les mêmes retombées économiques avec un impact direct sur le marché du travail, le capital et la consommation des ménages, ce qui contribue à la croissance du PIB. En outre, le surplus du consommateur, qui bénéficie à la population dans son ensemble, a des répercussions directes sur l'accès à d'autres services comme les soins de santé et l'éducation, et par conséquent représente un bon investissement. La question est de savoir comment maintenir cette croissance pour que les incidences sur les pays en développement soit équivalente à celle de nombreux pays développés. L'impact des politiques peut être évalué par le biais d'études de marché, lesquelles conduiront à fixer de nouveaux objectifs et feront apparaître les facteurs qui freinent le décollage du large bande, comme l'imposition de taxes. A leur tour, les objectifs permettront de suivre les incidences du large bande sur l'économie.

Mme Mignon Clyburn, Membre de la Federal Communications Commission (FCC) (Etats-Unis), a répondu à la question de savoir pourquoi, dans de nombreux commentaires et déclarations, elle insiste sur le fait que le Gouvernement fédéral devrait axer ses efforts sur l'adoption ainsi que sur le déploiement pour atteindre l'objectif d'une utilisation du large bande par tous les Américains. Mme Clyburne a parlé des effets positifs du large bande et souligné que le large bande est un moyen de combattre la pauvreté et que les solutions qu'offrent les technologies et les services de pointe ne peuvent qu'avoir un effet positif à cet égard, agissant comme une panacée.

M. R. K. Arnold, Secrétaire de la Telecom Regulatory Authority of India (TRAI) (Inde), a expliqué que, malgré une croissance sans précédent de la télédensité, dans laquelle la progression mensuelle de l'utilisation du mobile est comparable à celle de la population de la Gambie, l'Inde possède une télédensité relativement faible pour une population de plus d'un milliard de personnes. Cela s'explique par le niveau historiquement bas de la pénétration des lignes terrestres, avec seulement 35 millions de lignes terrestres. La situation évolue avec l'arrivée sur le marché de nouveaux venus qui proposent le large bande dans différentes techniques comme la DSL et le câble. L'attribution récente de licences mobiles 3G et l'ouverture du marché indien à la concurrence feront que, très bientôt le GSR entendra parler de la progression du large bande en Inde.

² Le rapport de la réunion des associations de régulateurs peut être consulté à l'adresse suivante: www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/GSR/GSR10/rras10/index-en.html.

M. Ould Brahim Mahfoudh, Directeur général adjoint d'Expresso Sénégal, a dit que l'accès au large bande est essentiel pour la santé et l'éducation, deux domaines fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté. Lors que l'employabilité augmente, la pauvreté diminue et lorsque l'éducation s'améliore, le capital humain de l'Afrique s'accroît. A propos de la concurrence sur le marché sénégalais, il a indiqué que l'essentiel des recettes continuent de provenir des systèmes vocaux. L'Afrique tire profit des câbles sous-marins et de la fibre optique, mais connaît toujours des insuffisances en ce qui concerne le contenu local, les points d'échange Internet (IXP) et le contrôle des centres. A cet égard, le régulateur doit réformer l'attribution du spectre, les spécifications et le matériel et les nouveaux venus doivent disposer de ressources et de financements, ce qui suppose peut-être des changements dans la législation.

M. Alagi B. Gaye, s'exprimant du point de vue d'un régulateur de services multiples (eau, électricité, etc.), a souligné que le problème ne concerne pas seulement les TIC mais que le fond de la question est celui des infrastructures en général et que celle-ci doit être traitée de manière globale. Les coûts assumés par les opérateurs ne sont pas négligeables et la réduction des obstacles en matière d'infrastructure est un souci de préoccupation majeure dans le domaine des TIC. Tous les services doivent être considérés ensemble et d'autres secteurs doivent aussi être associés, éventuellement avec le soutien de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, etc. Il convient d'aborder la question des infrastructures de manière globale en essayant de réunir les synergies et les cadres en vue de fournir un seul service qui inclut d'autres secteurs.

Commentaires et discussion

Il a été souligné que de nombreux pays d'Afrique cherchent à réduire les investissements publics et que les taxes sont considérées comme une "poule aux oeufs d'or" par de nombreux gouvernements du continent. Il a en outre été noté qu'il existe d'autres variables que celles mentionnées dans la présentation, liées aux niveaux de développement social, sanitaire et humain, et qu'il convenait de traiter ces questions dans une perspective à la fois macro et micro. L'on s'est accordé sur le fait que l'accès aux données nécessaires est capital dans le processus, et que le défaut d'accès constitue un problème, notamment pour ce qui est des données chronologiques, lorsqu'il est indispensable pour une évaluation sérieuse de disposer de données précises sur trois ou quatre années. Les indicateurs d'impact, tels que les actifs fixes, les dépenses d'investissement et d'autres variables sont également indispensables aux fins d'une bonne analyse. Au niveau microéconomique, lorsque le secteur des PME adoptera le large bande, cela conduira naturellement à une augmentation de la production et à une hausse des recettes découlant des exportations.

SESSION II: LA RÉGLEMENTATION DU XXI^e SIÈCLE

Le modérateur de cette session était **Son Excellence M. José Rizek**, Ministre et conseiller en matière de télécommunications auprès du Président de la République dominicaine.

Mme Janet Hernandez, Présidente de TMG, a présenté le document de travail du GSR sur La réglementation des TIC pour l'économie numérique. Ce document met en relief les tendances passées et présentes, depuis l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires mobiles et d'abonnés au large bande (fixe et mobile) et le succès de YouTube, Facebook et Google, jusqu'aux tendances à la réglementation telles que le passage d'un environnement réglementaire *ex ante* à un environnement réglementaire *ex post* et le besoin croissant de disposer de lois sur la concurrence claires et efficaces. Aujourd'hui, les TIC touchent tous les secteurs de l'économie, ajoutant de nouveaux problèmes en matière réglementaire aux problèmes existants, et les Etats répondent à cette situation par de nouvelles initiatives en matière de TIC vertes, de santé électronique (e-health) et de santé mobile (m-health), d'éducation, de services bancaires mobiles, etc. Toutefois, les outils réglementaires n'ont pas suivi le rythme de cette évolution, et restent orientés vers des questions

classiques comme le service universel. De nouveaux défis tels que la protection des données personnelles, le piratage, les déchets électroniques, etc. prennent de l'ampleur. Avec des ressources limitées, les régulateurs des TIC doivent réfléchir aux moyens de renforcer leur coopération avec d'autres organismes publics.

M. Nicolas Curien, membre du Collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a insisté sur le rôle que joue aujourd'hui la réglementation en tant que facteur de croissance et de stabilité. Il a noté que les dispositions réglementaires à venir comprendront probablement des étapes de réglementation *ex post* et de coréglementation. Il est important que le régulateur crée des incitations qui stimulent l'innovation et favorise l'émergence de conditions propices à l'innovation.

M. Tom Phillips, Responsable principal des Affaires gouvernementales et des questions de réglementation auprès de GSM Association, a noté que les régulateurs des TIC sont confrontés à trois défis majeurs dans un marché qui évolue très vite, dans lequel les modèles économiques sont extrêmement divers et dans une époque de réglementation *ex post* où les nouveaux acteurs parleront un langage fondamentalement différent. Aujourd'hui, il faut embrasser les nouveaux marchés, et non leur résister, et les considérer d'une manière globale, compte tenu des différents discours et modèles économiques.

M. Pavel Dvorak, Président de l'Office tchèque des télécommunications (République tchèque), a indiqué que les régulateurs doivent tenir compte dans leurs activités de la lente évolution des structures politiques et des cadres juridiques. L'évaluation de l'effet des mesures réglementaires est utile pour le secteur et l'économie. De manière générale, les décisions réglementaires doivent être transparentes.

M. Gustavo Peña-Quiñones, Secrétaire général du Forum latino-américain des régulateurs de télécommunications (REGULATEL), a dit qu'en Amérique latine les régulateurs s'efforcent d'appliquer les modèles réglementaires des pays développés et d'évaluer les effets des TIC sur l'économie, et il a évoqué le succès d'un modèle fondé sur l'ouverture à la concurrence, qui a conduit au déploiement de nouveaux réseaux et de nouvelles infrastructures et à un accroissement de la connexion à l'Internet. A l'avenir, a-t-il déclaré, les régulateurs devront faire preuve de souplesse et travailler plus étroitement avec les autres acteurs de l'économie.

Commentaires et discussion

Il a été noté que de nouveaux services et applications peuvent restreindre l'accès aux TIC si la largeur de bande est limitée. L'émergence de nouveaux modèles économiques et de nouveaux cadres réglementaires peut être perturbante, et leur application et leur impact dans les pays en développement soulèvent des difficultés lorsque les parties prenantes courent sans cesse après les innovations. Cependant, les régulateurs ont les moyens de créer de bonnes conditions face à l'émergence de nouveaux services et de faire en sorte que, par le dialogue, toutes les parties prenantes trouvent leur avantage. Un appel en faveur d'une amélioration de la formation et de l'information des décideurs en matière de réglementation et de réduction des interférences a été lancé.

L'UIT a rappelé aux participants l'existence d'un kit d'aide infoDev/UIT sur la réglementation des TIC et la publication intitulée "Tendances des réformes dans les télécommunications" destinée à aider les régulateurs dans leur activité quotidienne. Le modérateur a une nouvelle fois souligné qu'il fallait faire preuve d'ouverture si l'on voulait que les régulateurs assurent une réglementation réussie au XXI^e siècle.

SESSION III: LE SPECTRE EN TRANSITION: LE DIVIDENDE NUMÉRIQUE

Le modérateur de la session était le **Dr Drazen Lucic**, Directeur exécutif de l'Agence croate de la poste et des communications électroniques (HAKOM), Croatie.

M. Adrian Foster, Associé fondateur, McLean Foster & Co, a donné un aperçu du document de travail du GSR sur le thème "Le passage au numérique et le dividende numérique". Après avoir défini le dividende numérique, il a mis en relief les aspects économiques pertinents et abordé les questions de caractère technique et réglementaire. Le dividende numérique, qui est une conséquence du passage au numérique, permettra que de nouveaux services et technologies voient le jour grâce à la réattribution de la partie du spectre libérée. L'harmonisation des attributions à travers les régions ainsi que dans le cadre de la coordination transfrontière est très importante. Certains gros problèmes continuent de se poser, concernant par exemple la diversité des cadres réglementaires, les conflits dus au réaménagement du spectre, ainsi que la réserve de spectre pour les usages futurs et la coordination. S'agissant de la migration, les régulateurs ont le choix entre suivre le marché ou intervenir au plan réglementaire. La migration exige une organisation, une coordination et une harmonisation. Toutefois, dans les marchés libéralisés, les décideurs et les régulateurs sont en général guidés par des objectifs sociaux, culturels et environnementaux. Les décideurs doivent décider du moment du changement, puis de la manière d'exploiter le dividende. La migration est tout à fait faisable lorsqu'elle est correctement gérée et organisée, mais le problème des interférences reste extrêmement complexe.

M. Pape Cire CISSE, Directeur des radiocommunications, réseaux et services de l'ARTP (Sénégal), a mis en avant le cas particulier du Sénégal pour ce qui est du système de distribution multicanal multipoint (MMDS) qui utilise la bande de fréquences 2 500-2 686 MHz. Certains pays ont prévu de prendre une partie des bandes de fréquences déjà utilisées pour compléter le dividende numérique. La question qui continue à se poser est donc celle de savoir si le MMDS disparaîtra avec l'avènement de la radiodiffusion numérique. L'objectif au Sénégal est de maintenir le fonctionnement du MMDS et d'autoriser de nouveaux utilisateurs du large bande hertzien. La solution proposée consiste à prendre 72 MHz des 186 MHz attribuées au MMDS et de l'assigner à de nouveaux réseaux large bande. Les régulateurs devraient avoir des projets précis pour que les nouveaux utilisateurs puissent faire un usage optimal de ces fréquences après que la part attribuée aux radiodiffuseurs aura été réduite.

Dr Muhammad Budi Setiawan, Directeur général des postes et télécommunications au Ministère des technologies de la communication et de l'information (Indonésie), a présenté les succès et les défis rencontrés par son pays dans la mise en oeuvre de la radiodiffusion numérique et du dividende numérique. Les discussions ont commencé en 2007 avec la norme DVB-T et elles ont été suivies de certains tests destinés à mettre au point le modèle économique. Quatre difficultés ont été rencontrées: des problèmes avec les radiodiffuseurs; la libération des fréquences; et le fait que les canaux 4 et 5 sont déjà utilisés pour des services existants. Une feuille de route a été mise au point. En ce qui concerne l'attribution des bandes de fréquence, plusieurs options ont été présentées parmi lesquelles: le statut quo, l'attribution de la bande aux utilisateurs du large bande; l'approche de la neutralité technologique et la mise aux enchères.

M. Peter Pitsch, Directeur exécutif de Communications and Associate General Counsel, Intel Corporation (Etats-Unis), a reconnu que depuis 1981 de nombreuses erreurs avaient été commises par la Commission fédérale des communications, tout en notant que certaines améliorations sont également visibles. La plus grave erreur a été de refuser l'accès aux nouveaux arrivés mobiles. La bonne nouvelle est celle de la souplesse avec laquelle sont considérés les nouveaux services et la neutralité technologique. Le spectre attribué aux services de données devient de plus en plus rare.

Afin de créer une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes, des mesures incitatives ont été prises à l'égard des opérateurs historiques. Cela a permis de répondre aux besoins des consommateurs et d'introduire rapidement les nouvelles technologies large bande.

Commentaires et discussion

Il a été noté que, dans la plupart des pays en développement, la radiodiffusion ne relève pas du mandat traditionnel du régulateur. L'importance d'une bonne coopération entre toutes les parties prenantes concernées a donc été soulignée. S'agissant de la possibilité d'échanger des fréquences entre les opérateurs historiques et les nouveaux venus pour la fourniture de services, cela est faisable et devrait être effectué sous la supervision du régulateur. En outre, l'accent devrait être mis, entre autres, sur la coordination des bandes de fréquences et l'harmonisation des cadres réglementaires, en assurant l'engagement des radiodiffuseurs et en envisageant de subventionner les convertisseurs. Une approche fondée sur une évaluation coût-avantage pourrait être un moyen de déterminer les possibilités d'exploitation du dividende numérique. S'agissant des régions rurales, il a été proposé que les régulateurs utilisent les fonds générés par la vente de bandes de fréquences pour subventionner les équipements et prendre en charge certains des coûts liés au passage à la radiodiffusion numérique.

Le **représentant de l'UIT** a informé les participants des activités de l'UIT sur le dividende numérique (Lignes directrices de l'UIT sur le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique)³ ainsi que de l'assistance technique apportée aux membres à cet égard.

SESSION IV: RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DANS LE SECTEUR DES TIC

Le modérateur de la session était **M. C. Lizcano Ortiz**, Directeur exécutif de la Commission de régulation des communications (CRC) de Colombie, qui a souligné que le règlement des différends relevait de la responsabilité du régulateur et est un élément clé de la concurrence dans le secteur des TIC, évoquant le rôle joué par la CRC dans le règlement des différends et le développement du secteur mobile en Colombie. Les régulateurs doivent apprendre à résoudre les controverses qui apparaissent au XXI^e siècle alors que des changements affectent le marché, les techniques et les modèles économiques. Cet aspect sera capital pour parvenir à convertir la Colombie au numérique et étayer la stratégie nationale sur les TIC lancée par le Président colombien et visant à ce que l'ensemble de la population du pays soit connecté d'ici à 2018.

M. Rory Macmillan, Associé fondateur, Macmillan Keck, a présenté le document de travail du GSR intitulé "Le règlement des différends dans le secteur des TIC". Il a souligné que le règlement des différends revient à maintenir la concurrence par d'autres moyens. Le secteur des TIC est à présent concurrentiel et de nombreux opérateurs sont en compétition au plan des parts de marché et des idées. Le règlement des différends lui-même traverse un processus de libéralisation qui conduit au dégroupage des techniques de règlement des différends. C'est l'occasion pour les régulateurs d'utiliser ces techniques afin de mieux réglementer le secteur. Etant donné que le système judiciaire évolue dans le sens d'une libéralisation, le degré d'interventionnisme dans le secteur change également. Dans plusieurs pays, de nouvelles lois prévoient des mécanismes d'arbitrage pour régler les différends. Certains pays ont par exemple mis en place des tribunaux de compétence spéciale pour examiner les appels émanant de l'autorité de régulation. Les conditions d'octroi de licences peuvent également inclure des clauses d'arbitrage et de médiation qui prévoient qu'une partie neutre peut résoudre les litiges et les questions de fond.

³ www.itu.int/publ/D-HDB-GUIDELINES.01-2010/en.

M. Satya Brata Sinha, Président du Tribunal d'appel et du règlement des différends Telecom (TDSAT) (Inde) a indiqué que l'Inde possède un système unique selon lequel les TIC sont régies par trois lois et les services de radiodiffusion et de télécommunication ont un régulateur commun, le Telecom Regulatory Authority of India (TRAI). Le TDSAT a une double compétence, l'une en tant que juridiction d'appel pour les décisions et les règlements du TRAI, l'autre originale (arbitrage entre le concédant et le titulaire d'une licence, le prestataire de services et un groupe de consommateurs, etc.). Les services de câbles et les radiodiffuseurs n'étant pas soumis à une licence, la définition de la licence a été élargie afin d'y inclure toute autorisation accordée par le Gouvernement indien. Dans le cadre de la compétence d'appel, le TDSAT peut se prononcer sur la fourniture de contenus. Il peut être fait appel des décisions du TDSAT devant la Cour suprême. Cette procédure souple encourage la médiation, la conciliation et la négociation, et le règlement des différends se fait conformément aux règles de la médiation, en vertu de la loi sur l'arbitrage et la conciliation.

Dr Krishna Oolun, Directeur exécutif de l'Autorité des technologies de l'information et de la communication (ICTA) de Maurice, a noté que la réforme de l'ensemble du processus de règlement des différends est un signe que le marché mûrit. A l'origine, le régulateur soumettait les différends à l'arbitrage ou à un règlement judiciaire, le titulaire essayant de gagner à tout prix. Aujourd'hui, le marché est plus serein, avec de nouveaux acteurs et services, et cherche moins le responsable d'une faute que des solutions de cohabitation. Le régulateur devrait se concentrer sur les différends pour lesquels il est compétent et qui affectent spécifiquement la protection du consommateur. Compte tenu des réformes du secteur des TIC et du caractère de moins en moins contraignant de la réglementation, les régulateurs devraient encourager les opérateurs à chercher réparation par des modes alternatifs, comme les procédures alternatives de résolution des différends.

Dr Eugene Juwah, Directeur exécutif, Nigeria Communications Commission (NCC), a indiqué que les tribunaux traditionnels n'étaient pas les mieux placés pour résoudre les affaires du secteur des TIC au Nigéria. Cela étant, des séminaires sur le règlement des différends dans le secteur des TIC ont été organisés à l'intention des juges et le recours à des modes alternatifs de règlement des différends et leur inclusion dans les accords contractuels ont été encouragés. En outre, des centres de règlement des différends ont été mis en place et des listes de sociétés et d'experts spécialisés dans le règlement des différends, auxquels les membres du secteur peuvent s'adresser pour régler leurs litiges, ont été publiées. Le système de règlement judiciaire a été utilisé, mais la tendance actuelle au Nigéria est aux modes alternatifs de règlement des différends, le recours aux tribunaux ne se faisant qu'en dernier ressort.

Commentaires et discussion

Les discussions ont porté sur les éléments nécessaires au bon fonctionnement du règlement des différends et à la question de savoir si les différends devaient être traités par le régulateur ou de manière indépendante. Il n'y a manifestement pas de réponse unique à cette question vu que les situations varient d'un pays à l'autre. La mise en place de tribunaux de règlement des différends permanents et séparés peut donner de bons résultats dans des pays dotés d'un système judiciaire fort comme l'Inde. A Maurice, il existe un mécanisme d'appel selon lequel les opérateurs peuvent contester une décision du régulateur devant la juridiction d'appel chargée des différends. Dans d'autres pays, d'autres possibilités existent, dont des procédures d'arbitrage, avec des listes d'arbitres, de médiateurs et d'experts que sélectionne un groupe composé du régulateur. Demander à un tiers de résoudre un litige sans le régulateur est une procédure souple, mais qui exige d'être utilisée avec une certaine prudence. La formation des juges qui seront appelés à statuer sur des affaires complexes en matière de TIC est cruciale. Les mécanismes alternatifs de règlement des différends sont des dispositifs concrets et d'un bon rapport coût/efficacité, même si les ressources sont faibles. Un grand nombre d'organismes indépendants, internationaux et régionaux, peuvent

aider les régulateurs à régler les différends. Mais la question demeure de vers quel organisme se tourner et comment assurer la neutralité dans le cas d'un différend. Est-ce qu'il faudrait que l'UIT, en coopération avec d'autres, mette en place un tel organisme? Il serait bon de disposer de davantage d'études de cas sur le règlement des différends.

Les fonctionnaires de l'UIT ont remercié le Gouvernement colombien de leur invitation à accueillir l'édition 2011 du GSR et présenté aux participants des informations sur ICTDec, la seule base de données sur les décisions réglementaires disponible en ligne⁴.

SESSION V: LES TIC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: QUEL RÔLE POUR LES RÉGULATEURS?

Le modérateur, **M. Ilyas Ahmed**, Directeur exécutif de la Communications Authority (CAM) des Maldives, a noté que le secteur des TIC contribue au réchauffement de la planète, mais qu'il est possible de prendre des mesures pour combattre et réduire notre empreinte carbone, comme l'utiliser des sources d'énergie propre pour l'alimentation des mécanismes ou fabriquer des mécanismes davantage économes en énergie. Les Maldives subissent les effets du changement climatique et ses dramatiques conséquences. En outre, même s'ils n'en ont pas la preuve, les consommateurs craignent les effets nocifs des radiations des TIC.

M. Stephen Young, Fondateur/Directeur, *www.ICTandClimateChange.com*, a présenté le document de travail du GSR intitulé "Changements climatiques, TIC et réglementation". Est-ce que l'existence d'un lien spécial avec les TIC oblige les régulateurs des TIC à s'engager? Les régulateurs devraient-ils faire les premiers pas? La réglementation devrait-elle devenir une interface entre les TIC et la question des changements climatiques? Quels sont les acteurs des TIC soumis à la réglementation et sont-ils réellement les acteurs auxquels la réglementation doit s'appliquer étant donné que ce sont tantôt les nouveaux, tantôt les anciens acteurs qui dominent? Si les TIC contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, elles peuvent également réduire les émissions carbone. Par exemple, les téléphones mobiles peuvent servir à déployer différentes plates-formes visant à faire évoluer le comportement des gens à travers les réseaux sociaux, mais tout un chacun peut jouer un rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur des TIC doit faire la preuve qu'il fait tout ce qu'il peut pour réduire les émissions de gaz, et donner des exemples de meilleures pratiques.

M. Harry Yuan, Commissioner for Government Affairs and National Policy, Telecommunications Authority (LTA) (Libéria), estime que c'est une chance d'avoir accès au capital d'expérience et de recherche de l'UIT. Les régulateurs peuvent utiliser les kits pratiques élaborés par l'UIT. Les TIC peuvent contribuer à stabiliser et réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à plusieurs facteurs: diminution du nombre de centres de commutation, adoption de spécifications pour le passage aux réseaux NGN et de normes telles que la DSL haut débit ou la VDSL2, avec trois modes de puissance. L'intervenant a souligné la nécessité de travailler ensemble pour lutter contre les effets du changement climatique.

M. Oscar Manikunda, Directeur général, Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARCPT) (République démocratique du Congo) a souligné le lien entre les TIC et le changement climatique avec les conséquences négatives sur les infrastructures qui en résultent. L'industrie des TIC devrait mettre au point des techniques qui soient neutres en termes de climat et le régulateur pourrait définir de nouvelles normes, par exemple à travers l'approbation d'équipements. Il faut pour cela mettre en place une réglementation et une interrégulation avec d'autres institutions s'occupant, par exemple, de météorologie, des réglementations transfrontières

⁴ www.ictdec.org/en/.

avec les pays voisins et les pays sous-régionaux, ainsi qu'une interréglementation entre les organisations régionales et internationales avant que cela soit inscrit dans la législation nationale. Le régulateur peut également influencer sur le comportement de la population. En outre, il conviendrait de dresser une liste des indicateurs des changements climatiques et d'anticiper en adoptant des mesures et des solutions de caractère préventif.

M. Paarock Vanpercy, Directeur général, National Communications Authority (NCA) (Ghana), a fait part de l'expérience de la NCA en ce qui concerne la coordination des lignes directrices pour le déploiement des tours de télécommunication depuis le mois de janvier 2010, qui interdisent l'édification de nouvelles tours par des opérateurs, compte tenu de la prolifération des tours, du problème des déchets, de la pollution sonore causée par les générateurs et des préoccupations suscitées par les câbles radioélectriques et les normes de construction. Les lignes directrices pour le déploiement des tours de télécommunication visent à répondre au problème de la prolifération et à instituer des mécanismes de licence, en imposant des règles concernant la coimplantation si ce n'est pour des raisons techniques. L'intervenant a encouragé le partage des infrastructures comme moyen de réduire le nombre des stations d'alimentation.

M. Miguel Velez, Directeur chargé de la régulation des marchés, CONATEL (Honduras), a souligné la responsabilité de toutes les parties concernées, opérateurs, consommateurs et équipementiers. Les appareils obsolètes (comme les téléphones) devraient être recyclés, mais ce type de mesures ne suffit pas. Les ministères doivent travailler en coordination pour établir une liste des mesures à prendre, par exemple sensibiliser les enfants et les jeunes gens aux différents types de déchets. Les régulateurs devraient assumer leurs responsabilités dans le domaine de l'information et, à travers l'UIT, traiter ces questions en élaborant des recommandations à l'intention des fabricants.

Commentaires et discussion

Les discussions ont essentiellement porté sur la manière dont les régulateurs pourraient collaborer et coordonner leurs activités de manière optimale. Il a été noté que l'importante question du changement climatique avait été soulevée par de nombreux pays lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2010. Comment les régulateurs et les Etats peuvent-ils coordonner les diverses actions visant à limiter les gaz à effet de serre? Plusieurs outils existent déjà, de nombreuses mesures sont déjà en place. La nécessité d'instaurer une coordination de haut niveau entre l'UIT et les autres organisations internationales a été soulignée. Il a en outre été noté que les régulateurs pourraient mettre en place des systèmes de suivi de l'environnement à distance. Il reste cependant à convaincre les pays donateurs d'investir dans ce secteur et il faudrait aussi éviter les conflits de compétence entre les autorités de réglementation et les autres entités s'occupant des mêmes sujets.

Le Botswana a évoqué un récent séminaire qui avait réuni toutes les parties prenantes sur les questions de l'assainissement de l'environnement et des radiations électromagnétiques et noté qu'ils travaillent sur l'application de mesures incluant le partage des infrastructures. Il est aussi apparu nécessaire de prendre des mesures concernant les équipements obsolètes ainsi que de procéder à des évaluations sur la manière dont ces équipements nuisent à l'environnement. Les opérateurs sont prêts à coopérer.

Le Directeur du BDT, **M. Sami Al Basheer Al Morshid**, a dit que cette question était prise très au sérieux par l'UIT. Il a rappelé aux participants que la CMDT-10 a adopté une résolution sur le sujet et que le changement climatique est l'une des questions traitées par les commissions d'études de l'UIT-D ainsi que par le Bureau des radiocommunications (UIT-R).

SESSION VI: LUTTE CONTRE LES CYBERMENACES

Le modérateur de la session, **Mme Zohra Derdouri**, Présidente de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications de l'Algérie, a présenté la session et a donné des exemples d'actes récents de cyberdélinquance. Ainsi, en 2009, une intrusion sur le réseau de CitiBank s'est traduite par le vol de dizaines de millions de dollars. En 2007, l'Estonie a été victime de la toute première cyberattaque à grande échelle visant un pays. Des pirates ont attaqué plusieurs institutions du pays, dont des banques, des ministères et des organes de la presse écrite et audiovisuelle, semant le chaos. Des délinquants professionnels - et même des jeunes encore à l'école secondaire - commettent inconsidérément de tels délits. Le modérateur a rappelé que nous étions tous vulnérables: particuliers, petites et grandes entreprises, institutions financières, universités et organismes publics. Il est donc nécessaire de coopérer, sur les plans régional et international, pour conclure des accords en vue de prendre des mesures concertées et de réaliser des investigations en commun, comme le préconise depuis novembre 2001 la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, qui n'a été signée que par 43 pays. Sensibiliser les utilisateurs reste le meilleur moyen de protéger des cybermenaces les données relatives à la vie privée, les biens économiques, la propriété intellectuelle et les infrastructures publiques.

Le **Dr Marco Gercke**, Directeur de l'Institut de recherche sur la cybercriminalité en Allemagne, a reconnu que les délits commis dans le cyberspace devenaient de plus en plus préoccupants dans la mesure où ils ont des incidences aussi bien sur les entreprises privées que sur les utilisateurs et sur les pouvoirs publics. Aucun pays n'est épargné, qu'il soit en développement ou développé. A propos du débat en cours sur le rôle des régulateurs dans la lutte contre les délits dans le cyberspace, l'orateur a distingué deux domaines dans lesquels les régulateurs peuvent contribuer pour beaucoup: les stratégies internationales, dans le cadre desquelles les régulateurs jouent déjà un grand rôle en traitant des problèmes de cybercriminalité, et la législation. Le travail du régulateur doit être distinct de celui du législateur, mais les régulateurs peuvent contribuer à la rédaction de textes en donnant des conseils aux législateurs. Comme les régulateurs ont des contacts étroits avec l'industrie, ils savent où se situent les problèmes et ont généralement une bonne compréhension des technologies utilisées. Les participants à la session ont également insisté sur la nécessité d'avoir les capacités nécessaires pour faire appliquer la législation. En effet, plusieurs pays ont mis en place une législation relative à la cybercriminalité, mais, par manque de moyens, n'ont pas appliqué une seule disposition de cette législation au cours des dernières années. Les régulateurs pourraient se charger des activités de surveillance par l'intermédiaire, entre autres, des équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) ou d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT). Certains pays autorisent les régulateurs des TIC à jouer le rôle d'organe de la force publique dans les domaines liés à la cybercriminalité comme la réglementation antispam et la réglementation des contenus. Pour renforcer la participation des régulateurs, on pourrait développer leurs mandats existants ou en créer de nouveaux⁵.

Assane Pape Touré, magistrat au Ministère de la justice du Sénégal, a expliqué que la révolution numérique n'était pas simplement une révolution technique, mais était aussi une révolution juridique. Il a précisé que la législation classique rencontrait des difficultés face aux cybermenaces et à la cybercriminalité. En effet, le droit pénal s'applique à un pays précis, tandis que les cybermenaces impliquent souvent l'utilisation de l'Internet dans un pays pour commettre une

⁵ Le lecteur peut trouver davantage d'informations sur le rôle des régulateurs dans la lutte contre les délits commis dans le cyberspace dans la deuxième édition de la publication de l'UIT *Comprendre la cybercriminalité: Guide pour les pays en développement*, qui explique en quoi consistent la cybercriminalité, les enjeux de la lutte contre celle-ci et les mesures juridiques prises pour y remédier.

infraction dans un autre pays, ce qui en fait un acte international et transfrontière. En outre, les cybermenaces sont caractérisées par un anonymat presque complet et il est donc difficile d'en identifier les auteurs. Dès 2005, le Sénégal a adopté plusieurs lois sur des questions comme les technologies de l'information, la cryptologie et la cybercriminalité. Les législateurs sénégalais s'efforcent de combler les lacunes juridiques de la législation traditionnelle, mais cela ne suffit pas. Les juges, les magistrats, les policiers et d'autres responsables du maintien de l'ordre n'ont souvent pas les moyens et les connaissances nécessaires, ce qui freine la mise en oeuvre de la législation.

Ekow Spio-Garbrah, P.-D. G. de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (OTC), a évoqué, non seulement le vide juridique, mais aussi l'absence de capacités techniques qui empêche les juristes, les ingénieurs ou les policiers d'élaborer la législation nécessaire. Selon des recherches réalisées à l'initiative de l'OTC, une seule université dans le monde offre un diplôme en cybersécurité.

Les agences et les ministères, même les services de police et les ministères de la défense, n'ont pas créé d'unité spécifiquement chargée de faire face aux cybermenaces. Pour améliorer leur niveau de préparation face aux problèmes pluridimensionnels de la cybersécurité, il faut organiser davantage d'ateliers et de formations sur le sujet et renforcer le rôle des organismes nationaux chargés de la réglementation. Il est évident qu'il faut mieux sensibiliser le public au problème, en particulier les jeunes. Les opérateurs doivent collaborer étroitement avec les fournisseurs de services Internet pour mettre un terme à la cyberdélinquance; il devient urgent de passer du protocole IPv4 au protocole IPv6 et de mettre en place un cadre juridique solide, en particulier pour résoudre le problème de l'anonymat qui bénéficie aux délinquants.

Le **Professeur Ibrahim Kadi**, Conseiller principal, Communications and Information Technology Commission (CITC), Arabie saoudite, a dit que l'autorité de réglementation de son pays avait deux grandes responsabilités: faciliter les communications, y compris l'ouverture du marché, et assurer la protection, à la fois du consommateur et de l'environnement en ligne. Il a annoncé la création d'un centre national pour la cybersécurité, qui a mis en place des procédures électroniques visant à assurer la protection des données, par exemple une signature électronique légalement valable. Ce centre mène en outre des campagnes de sensibilisation du public et des élèves des écoles. Le Professeur Kadi a souligné qu'il importait de lever les craintes de la population quant à l'utilisation des TIC, craintes qui l'empêchent d'en tirer pleinement parti.

Commentaires et discussion

Il a été fait remarquer que les cyberdélinquants avaient toujours une longueur d'avance et que, du point de vue juridique, les pays devaient examiner de nombreuses questions comme la législation, la formation, etc. Il faudrait définir des objectifs mesurables pour que les pays puissent se fixer chaque année un niveau à atteindre. Les participants ont appelé l'UIT à publier des recommandations sur les mesures que peuvent prendre les régulateurs pour faire face aux délits commis dans le cyberspace, par exemple en mettant en place un système permettant aux pays de faire rapport à l'UIT ou à un autre organisme international ou régional sur les progrès réalisés pour chaque objectif, à définir ce qu'est la cybercriminalité (en établissant une distinction entre les cybermenaces et la cybercriminalité) et à organiser davantage d'ateliers et de formations auxquels participeraient également des juges et des magistrats. Il a toutefois été noté qu'il fallait éviter de créer une phobie inutile chez les utilisateurs des TIC, surtout dans les pays en développement. Il a en outre été suggéré à l'UIT d'élaborer un cadre réglementaire dans lequel la technologie de filtrage pourrait être normalisée pour être compatible sur le plan national et international. La cybersécurité pose un problème mondial qui appelle une solution mondiale, de par la nature même des cybermenaces et de la cybercriminalité. Les participants ont insisté en permanence sur la nécessité d'une coopération internationale, régionale et nationale.

Le représentant de l'UIT a expliqué que le Bureau de développement des télécommunications (BDT) avait mis en place un programme complet de cybersécurité, appelant, entre autres, à la création d'équipes d'intervention en cas d'incident informatique. Pour veiller à ce que les régulateurs participent pleinement à ces travaux, il a été proposé que le GSR les saisisse de cette question. L'UIT examinera toutes les propositions formulées et poursuivra les débats en vue de créer des outils qui aideront les régulateurs à lutter contre les délits commis dans le cyberspace.

SESSION VII: VIVRE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

M. Lotty Kakubo, Directeur des relations publiques et de la consommation à la Zambia Information and Communications Technology Authority, a été le modérateur de cette session. Il a défini trois grands moyens dans le processus d'échange: l'ordinateur individuel, l'Internet et l'esprit humain. Il a ajouté que la société de l'information évolue à des rythmes différents, les pays en développement étant beaucoup plus lents, en partie à cause du coût de la connectivité Internet. Pourtant, l'Internet est très prometteur pour ces pays dans plusieurs domaines: enseignement, commerce et échanges, administration publique, agriculture, science et technologie. En Zambie, le régulateur collabore avec tous les partenaires, y compris les dirigeants locaux et les leaders politiques, à l'édification de la société de l'information. Dans ce pays, le régulateur a entrepris d'investir dans les infrastructures en utilisant les fonds pour l'accès universel et est en train de créer des télécentres polyvalents dans des coopératives et des bureaux de poste des zones rurales et mal desservies. Ces télécentres serviront, par exemple, à donner accès à des informations sur l'agriculture et sur la santé. Des pylônes de communication sont en cours d'installation dans les zones rurales de la Zambie, avec la pleine collaboration des prestataires de services. En conséquence, le nombre d'abonnés au téléphone mobile qui était de 49 957 en 2000, dépassait en 2009 les 4 millions. Le nombre d'internautes a, quant à lui, plus que doublé pour atteindre 17 754. Le coût de la navigation sur l'Internet mobile, associé à celui des terminaux dotés de fonctions Internet, est un problème pour la croissance future du secteur de la téléphonie mobile dans le pays. Le régulateur a donc obtenu une baisse des tarifs d'accès afin d'encourager la croissance de ce secteur.

John Alden, Vice-Président de Freedom Technologies, a présenté le document de travail du GSR sur le thème "Cartes postales de la société de l'information: vivre en étant connecté en permanence". Si l'avènement de la société de l'information est imminent, tout au moins pour certains d'entre nous, comment les particuliers en ressentent-ils dans les faits les conséquences? La société de l'information n'est pas nécessairement synonyme de large bande dans la mesure où les systèmes à bande étroite permettent de faire beaucoup de choses. Cependant, pour profiter pleinement de toutes les possibilités du multimédia, des données graphiques et de l'interactivité, le large bande est indispensable. Ainsi, on peut dire que pour une bonne part, le large bande marque le début de la société de l'information, tandis que la fracture numérique subsiste, non seulement entre les pays, mais aussi à l'intérieur des pays. Les régulateurs devront se demander comment mettre à la portée de tous les avantages de l'administration publique en ligne, de la cybersanté ou encore de l'enseignement à distance, ainsi que de l'accès aux biens de consommation et aux réseaux sociaux. Parallèlement, ils doivent faire face aux dangers de la cybercriminalité, des contenus culturellement inacceptables, du non-respect de la vie privée en ligne et des risques de dépendance à l'Internet, ainsi qu'aux allégations de brimades et de harcèlement. Les régulateurs doivent se demander comment utiliser l'Internet pour encourager, et non remettre en cause, l'intégrité culturelle et la participation de la société civile; ils doivent aussi se demander comment les pouvoirs publics peuvent aborder les questions de sécurité sans nuire à tous les avantages qu'apporte la société de l'information et comment on peut réglementer les problèmes de société, à supposer que cela soit possible.

Le **Dr Natee Sukonrat**, Membre de la National Telecommunications Commission de la Thaïlande, a déclaré que les réseaux sociaux jouaient désormais un rôle très important en Thaïlande. Ainsi, au cours de la crise politique et des inondations de 2010, les gens ont utilisé Twitter et Facebook, entre autres, pour diffuser des nouvelles et des messages et pour se porter assistance. Il a fait remarquer que ces nouveaux médias étaient difficilement contrôlables par les pouvoirs publics. Le régulateur a même essayé de mettre aux enchères des bandes de fréquences sur Twitter pour encourager l'intérêt et la participation du public. Les réseaux sociaux modifient le visage social et politique de la Thaïlande.

Jean-Louis Beh Mengue, Directeur général de l'Agence de Régulation des Télécommunications du Cameroun, a fait observer que le Cameroun rencontrait les mêmes problèmes que d'autres pays, qu'il s'agisse de lutter contre la cybercriminalité, de gérer les fréquences ou de tirer parti des avantages de la société de l'information, dans des domaines comme l'enseignement ou les droits des femmes. Il a néanmoins noté que les régulateurs devaient dès maintenant prendre des mesures pour assurer la mise en place de cadres législatifs et réglementaires adaptés. Dans certains pays, les régulateurs mettent en oeuvre des règlements, mais n'en sont pas les auteurs. Dans d'autres, il existe un vide législatif, ce qui complique considérablement la tâche des régulateurs. Lorsqu'une réglementation existe, elle doit pouvoir être appliquée. Les régulateurs, a-t-il souligné, ont à jouer un rôle important de catalyseur du développement des télécommunications, dans le respect de la réalité locale, nationale, régionale ou internationale.

Philippe Metzger, Directeur adjoint de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), Suisse, en réponse à une question sur les défis et perspectives des nouvelles technologies pour une société de l'information inclusive, a cité en exemple le déploiement des réseaux large bande fibre jusqu'au domicile en Suisse. Il a également mentionné que les nouvelles technologies ont un coût, qu'il faut se demander qui a les moyens de se les offrir et a appelé à l'édification d'une société de l'information technologiquement neutre offrant des services à tous, à un prix raisonnable.

Pour **Rafael Eslava Herrada**, Chef de l'unité de la prospective et de la réglementation à COFETEL (Mexique), le problème de l'accès à l'Internet n'est que la partie visible de l'iceberg. Il a attiré l'attention des participants sur la distinction à établir entre société de l'information et société du savoir. Il a établi un lien entre la présente session et la précédente, consacrée à la lutte contre les cybermenaces, et a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la bonne gouvernance de l'Internet (ou cybergouvernance) afin de ne pas entraver le développement futur du large bande. Il a appelé à l'élaboration d'un projet et d'une orientation clairs en rappelant que, au départ, le rôle du régulateur était de libéraliser le marché des télécommunications et de faciliter l'ouverture à la concurrence loyale, et non de réglementer l'Internet. Le moment est maintenant venu de passer d'une société de l'information à une société du savoir, a-t-il dit.

Commentaires et discussion

Il a été noté que de nouveaux problèmes appelaient de nouvelles solutions et que les pays ne devaient pas trop vite en venir à criminaliser la réalité du web. Il a été pris note de l'importance de la société de l'information pour l'ensemble de l'économie et il a été aussi reconnu que l'on accordait trop d'importance aux aspects négatifs de l'Internet. Puisque les jeunes constituent la majorité des internautes, il faudrait organiser des campagnes médiatiques dans les écoles et dans l'ensemble de la société pour influencer sur la perception de l'Internet et pour veiller à ce qu'il soit tenu compte, au niveau de l'utilisateur, des aspects sociaux. Il a également été pris note de l'importance de la société de l'information pour l'ensemble de l'économie.

SESSION VIII: MESURER L'EFFICACITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

M. Charles Njoroge, Directeur général de la Communications Commission of Kenya (CCK), Kenya, a été le modérateur de cette session. Les régulateurs font face à de nombreux défis et problèmes, en particulier lorsqu'ils veulent influencer favorablement sur l'environnement des TIC et sur la société, mesurer leur efficacité et adapter les cadres existants à l'évolution rapide des technologies.

M. Daniel Leza, Vice-Président, Affaires réglementaires et juridiques, TMG, a présenté l'outil d'autoévaluation dans le domaine de la réglementation qu'il a élaboré à l'intention des régulateurs pour leur permettre d'évaluer leur efficacité⁶. Cet outil permet aux régulateurs d'engager le débat en interne sur la structure et le fonctionnement des organismes de réglementation à partir de leur autoévaluation; il servira en outre de point de départ aux régulateurs qui prévoient de passer d'un type d'institution à un autre. Il donne accès à des références et établit une analyse comparative des différents types d'organismes de réglementation dans un environnement placé sous le signe de la convergence. Il fournit des réponses "sur mesure" à partir des contributions des régulateurs, donne des exemples de pratiques dans des pays du monde entier et diffuse les données traitées et collectées dans le cadre de l'enquête annuelle de l'UIT sur la réglementation des télécommunications/TIC. Il présente en outre des informations mettant en lumière les avantages et les inconvénients des pratiques institutionnelles et réglementaires, des méthodes de fonctionnement et de la conformité aux objectifs tels que la transparence et les procédures de libéralisation et de transition. Il traite en outre des relations et de la collaboration avec d'autres entités gouvernementales.

M. Tomas Barakauskas, Directeur de la Communications Regulatory Authority (RRT) de la Lituanie, a fait remarquer en tant que régulateur indépendant, responsable de la réglementation des secteurs des télécommunications et des postes en Lituanie, que les principaux domaines couverts par la RRT étaient les communications électroniques, la gestion des fréquences, les équipes d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) ainsi que les services postaux et de transports de colis. Pour améliorer son efficacité, la RRT a l'intention d'adopter une méthode de réglementation multisectorielle postconvergence et d'entreprendre de réglementer les services d'intérêt public tels que l'électricité, le gaz, le chauffage, l'approvisionnement en eau et les transports. L'objectif est de donner accès à tous ces services actuellement fournis par des compagnies distinctes, d'assurer une bonne qualité de service et une concurrence efficace, et de protéger le consommateur. En outre, certains acteurs du marché se lancent dans des activités multisectorielles: ainsi, des compagnies d'électricité offrent déjà des services de communications électroniques. Pour améliorer l'efficacité de la réglementation entre ces secteurs, il est prévu de créer un nouveau régulateur multisectoriel. L'idée est que l'existence d'un organisme de réglementation unique faciliterait l'application systématique de principes harmonisés et de méthodes analogues dans tous les secteurs assujettis à la réglementation au niveau des infrastructures.

Le **Professeur Milan Jankovic**, Directeur de la Republic Agency for Electronic Communications (RATEL) de la Serbie, a indiqué que son pays a voté il y a trois mois une nouvelle loi sur les communications électroniques pour améliorer les services large bande. Un régime d'autorisation générale a été adopté pour encourager la concurrence dans ce domaine, attirer de nouveaux acteurs, augmenter le taux de pénétration du large bande et mener à bien la transition de l'analogique au numérique. Pour ce faire, le régulateur devra préparer en six mois une trentaine de nouvelles lois d'application. Ces dix dernières années, la réglementation était fondée sur le modèle de l'Union européenne et le secteur des communications a été ouvert à la concurrence.

⁶ La version Bêta (en phase de test) est disponible en ligne à l'adresse:
www.itu.int/ITU-D/icteye/tregbeta.aspx.

M. Joseph Nana, Membre du Conseil de régulation de l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCE) du Burkina Faso, a expliqué comment les réformes menées depuis 1998 ont entraîné la création, l'indépendance et l'élargissement des pouvoirs du régulateur, reflétant ainsi l'évolution du secteur. Il a fait remarquer que le régulateur devait, entre autres, faire face aux changements intervenus dans la répartition du capital des opérateurs.

Mme Tamir Ukhnaa, Directrice générale du Département de la réglementation de la Communications Regulatory Commission (CRC) de la Mongolie, a indiqué que, au vu de la complexité croissante du marché des TIC et des télécommunications, il était nécessaire de repenser les différents degrés de la réglementation et les aspects de l'efficacité. La CRC, créée en 2001, est financièrement indépendante et Mme Ukhnaa a souligné que les salaires de son personnel étaient presque le double du salaire moyen des fonctionnaires en Mongolie, ce qui encourage le maintien de ces personnes à leur poste. Elle a toutefois signalé qu'au cours des trois dernières années, la Commission avait renouvelé six de ses membres. Elle a proposé l'établissement d'une feuille de route des activités en matière de réglementation.

Commentaires et discussion

Les débats ont porté sur les méthodes d'évaluation de l'indépendance et sur la nécessité d'envisager cette notion sous l'angle financier, fonctionnel et politique. Par exemple, aux Etats-Unis, les membres de la Commission ne peuvent être limogés en raison des décisions qu'ils prennent et sont indépendants des opérateurs; néanmoins, il a été reconnu que l'indépendance absolue n'était pas un objectif réaliste. Il a été pris note de la nécessité d'inclure un élément de stratégie de gestion du changement dans l'outil d'autoévaluation dans le domaine de la réglementation. Il a aussi été indiqué que la prochaine étape, pour certains des régulateurs, comme l'illustrent le cas de la Lituanie et les expériences réussies de l'Allemagne et de la Lettonie, serait l'adoption d'une approche multisectorielle, afin de gagner en efficacité. Il a toutefois été reconnu que le choix de la structure institutionnelle varie d'un pays à l'autre. Les traditions et les cadres juridiques ont une profonde influence sur la structure, les effectifs sont un élément clé, et les régulateurs issus de la convergence font des analyses différentes des questions transsectorielles. Le modérateur a conclu en soulignant que les régulateurs ne pouvaient pas se permettre de préserver le statu quo. Ils doivent s'adapter aux changements et contribuer au bien-être de la population mondiale. L'orateur a aussi souligné le rôle essentiel joué par l'UIT, qui offre une tribune pour le partage des idées et des données d'expérience.

ATELIER "CONNECTER UNE ÉCOLE, CONNECTER UNE COMMUNAUTÉ"

Les participants à cet atelier ont examiné l'initiative phare "Connecter une école, connecter une communauté", lancée en 2009, tout particulièrement à l'intention de certaines catégories de population comme les jeunes et les enfants, les femmes et les jeunes filles, les populations autochtones, les personnes handicapées et les habitants des zones mal desservies.

Susan Schorr, Chef de la Division des initiatives spéciales, a mis en lumière les résultats obtenus depuis le lancement de cette initiative: kit pratique en ligne⁷ pour le partage de bonnes pratiques, projets à petite échelle pour l'élaboration de programmes nationaux de connectivité dans les écoles, kit pratique sur la cybersécurité pour les décideurs⁸, ainsi que la création de plusieurs télécentres communautaires polyvalents pour les personnes handicapées dans les pays en développement.

⁷ www.itu.int/ITU-D/connect/flagship_initiatives/connecting_children/index.html.

⁸ www.e-accessibilitytoolkit.org.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 90% des enfants handicapés ne sont pas scolarisés. Cette situation peut - et doit - changer grâce au potentiel des TIC. On a cité des exemples de cas où les régulateurs ont entrepris de fixer des conditions afin d'assurer la commercialisation sur leurs marchés de téléphones mobiles accessibles, et où les opérateurs ont élaboré un code de bonne conduite de l'industrie pour garantir la mise à disposition de téléphones. Il a également été noté que la transition de la télévision analogique à la télévision numérique offrait une occasion idéale de mise à jour de la réglementation de la radiodiffusion et que les régulateurs pouvaient contribuer à sensibiliser le public, par l'intermédiaire de campagnes, à l'existence de fonctions facilitant l'accessibilité pour les personnes handicapées. Les régulateurs peuvent aussi encourager l'utilisation de fonds pour le service universel pour financer des projets à l'intention des personnes handicapées. Ils peuvent aussi accorder des licences spéciales aux exploitants de centres communautaires TIC pour les femmes.

Les participants ont mis en avant la nécessité de faire un effort en direction des femmes et des jeunes filles, en particulier dans les pays en développement; en effet, ce sont surtout elles qui sont les laissés pour compte de l'enseignement et de l'alphabétisation - et elles n'ont souvent guère, voire pas du tout, accès aux services de santé ou aux services financiers ou encore à la prise de décisions à caractère politique.

Prasit Prapinmongkolkarn, membre de la National Telecommunications Commission (NTC) de la Thaïlande, a parlé des projets en cours de mise en oeuvre pour aider les personnes handicapées, les enfants, les personnes âgées et, de façon plus générale, les personnes défavorisées.

En Thaïlande, l'accessibilité aux TIC relève d'une obligation de service universel. Aux termes de la Loi de 2001 sur les entreprises de télécommunication, la Commission est tenue d'assurer des services de télécommunication aux établissements d'enseignement et aux établissements médicaux, ainsi que de fournir des installations qui permettent aux personnes handicapées, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes défavorisées d'utiliser des services publics de télécommunication. Plusieurs projets ont été mis en avant, dont des projets d'écoles pour les populations autochtones et pour les enfants ayant des besoins particuliers, ainsi que l'installation de cabines téléphoniques pouvant accueillir des personnes en chaise roulante et équipées d'un clavier, ce qui permet aux personnes malentendantes ou ayant des difficultés d'élocution de communiquer par l'intermédiaire de services relais. Les personnes âgées ne disposant que d'un faible revenu et habitant en zone rurale reçoivent des cartes téléphoniques; en outre, il existe maintenant un service d'information utilisant le système DAISY (Digital Accessible Information System) qui aide les personnes malvoyantes ou ayant des difficultés de lecture, ainsi que des livres électroniques, dont des récits pour enfants, également accessibles sur téléphone mobile. Dans le cadre d'un autre projet, 10 000 vidéos ont été réalisées pour permettre aux personnes malentendantes ou sourdes de communiquer normalement. La NTC offre aussi un programme de compositions musicales grâce auquel les personnes malvoyantes peuvent apprendre à composer de la musique et à jouer d'un instrument. Elle assure aussi une formation aux TIC, y compris au commerce électronique.

Une commission a été créée il y a trois ans en vue d'élaborer des normes de télécommunication pour les personnes handicapées. Ces normes concernent les publiphones, les téléphones mobiles et les TIC. Par ailleurs, il a été créé un centre d'appel pour les personnes handicapées et un répertoire des symboles utilisés dans la langue des signes.

Emily Heather Khamula, Directrice adjointe pour le développement des TIC à la Communications Regulatory Authority du Malawi, a présenté les initiatives prises par son pays pour fournir un accès aux TIC aux habitants des zones rurales. La stratégie nationale adoptée par le Malawi inclut la révision du cadre juridique pour autoriser la création d'un fonds pour l'accès universel ainsi que le financement d'un programme au titre de l'initiative "Connecter une école, connecter une communauté". Le Gouvernement du Malawi facilite l'accès aux réseaux et organise des campagnes de sensibilisation pour faire connaître les avantages des centres d'accès public à l'Internet; il étend

en outre son réseau et prévoit une politique de libre accès pour les futures connexions à des câbles sous-marins. Il prévoit également de relier les bureaux de poste (2010-2011) et une centaine d'institutions publiques, dans le cadre d'un projet régional d'infrastructures de télécommunication (2010-2012). Des obligations en matière d'octroi de licences ont été fixées en vue de la création de laboratoires Internet dans des écoles et deux établissements universitaires bénéficient déjà d'une connectivité Internet. Le Gouvernement axe également ses efforts sur la production de contenus locaux.

Arvind Kumar, Conseiller, Telecom Regulatory Authority of India (TRAI), a décrit les objectifs du Programme national de cybergouvernance (NeGP), programme multi-parties prenantes qui met l'accent sur la mise à disposition des services publics essentiels et l'encouragement à la création d'entreprises en milieu rural. Ce programme, qui se compose de 27 "projets en mode mission" (MMP) dont les objectifs et la portée sont clairement définis, a pour objet de fournir des contenus et services vidéo, voix et données d'excellente qualité et d'un bon rapport qualité/prix dans plusieurs domaines (cybergouvernance, éducation, santé, télémédecine et loisirs), ainsi que des services de cybergouvernance sur le web dans les zones rurales, par l'intermédiaire desquels les habitants peuvent se procurer des formulaires et certificats en ligne et payer leurs factures d'électricité, de téléphone et d'eau. Ce programme a en outre pour objectif de créer un environnement qui incite le secteur privé et les organisations non gouvernementales à jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre du programme de Centres de services communs (CSC). Quelque 83 569 de ces centres avaient été installés au 31 juillet 2010 et il est prévu d'en créer au total 250 000, afin de réduire la fracture numérique et d'encourager ainsi dans le pays la participation de tous à la croissance.

Deux autres projets pour la fourniture de connexions large bande aux zones rurales et isolées et à des terminaux de services publics en zone rurale sont financés par le Fonds pour le service universel. La fourniture par téléphone mobile de services financiers de base est un autre projet en cours de mise en oeuvre, et la TRAI met actuellement la dernière main à l'élaboration d'un accord entre les fournisseurs de services de télécommunication détenteurs d'une licence et les banques; parallèlement, elle s'efforce d'assurer une bonne qualité de service pour les consommateurs et de sécuriser le service de "mobi-banque" utilisant les messages courts (SMS).

ATELIER SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE CONNECTIVITÉ DANS LES ÉCOLES

L'atelier sur les programmes nationaux de connectivité dans les écoles a permis de définir des mesures concrètes que doivent prendre les régulateurs pour promouvoir la connectivité à l'Internet large bande dans les écoles qui, une fois connectées, peuvent servir de centres communautaires TIC. Le kit pratique de l'UIT "Connecter une école, connecter une communauté" (www.connectaschool.org) définit de bonnes pratiques pour connecter les écoles et mettre en place des centres communautaires TIC adaptés aux besoins des femmes, des populations autochtones et des personnes handicapées. Sur le plan international, l'avis est que toutes les écoles devraient être connectées d'ici à 2015, conformément aux objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Sofie Maddens Toscano a présenté un [exposé sur les programmes nationaux de connectivité dans les écoles \(NSCP\)](#). Elle a fait remarquer que de nombreux pays se demandaient aujourd'hui comment utiliser la capacité large bande supplémentaire que leur fournissent les systèmes de câble sous-marin, les réseaux dorsaux à fibre optique et les réseaux à satellite. Elle a cité l'exemple de plusieurs pays recensés dans le kit pratique "Connecter une école, connecter une communauté" (entre autres, Brésil, Equateur, Egypte, Portugal, Tunisie et Maroc) et les raisons pour lesquelles les pays ont tout intérêt à élaborer un programme de ce type. Elle a insisté sur les avantages de ces projets, les possibilités de leur financement et les principaux thèmes sur lesquels ils devraient porter.

Mme Roxane Mcelvane a présenté le programme E-Rate de la FCC des Etats-Unis ainsi que le programme national de la FCC en faveur du large bande. Aujourd'hui, alors que plus de 95% des écoles participent à ces programmes, les établissements scolaires peuvent s'adresser aux municipalités, aux universités, etc., pour demander à être connectés et, une fois connectés, peuvent se mettre au service de la communauté. La FCC cherche également des moyens de financer les "équipements hertziens utilisés à l'extérieur" tels que les lecteurs Kindle et les iPad, qui peuvent stocker des centaines de milliers de livres, ce qui permettrait de faire baisser les coûts de la fourniture de manuels scolaires aux élèves. En outre, ce programme est aussi ouvert aux écoles pour les enfants souffrant de handicaps physiques ou intellectuels et aux établissements pénitentiaires pour jeunes délinquants.

Mme Mercy Wanjau a présenté le projet [Connectivité dans les écoles](#) et a expliqué que les TIC étaient intégrées dans les programmes nationaux de développement et d'éducation au Kenya au niveau de l'enseignement primaire gratuit. Dans le cadre de la stratégie gouvernementale en la matière, des écoles et des hôpitaux sont désignés comme points d'ancrage pour les différentes communautés du pays et accueillent le public les week-ends et le soir; des partenariats sont par ailleurs en cours d'élaboration pour former des formateurs et créer des contenus locaux.

La connectivité dans les écoles renforce les méthodes d'enseignement et donne aux communautés rurales une ouverture sur le reste du monde, contribuant ainsi au développement des capacités humaines et à la création d'emplois. Les premières expériences ont montré que, dans l'élaboration de son programme, le Kenya devait faire figurer une formation à la sécurité en ligne et améliorer les connaissances de base en informatique des enseignants. Ces projets ont également incité les écoles du voisinage à acquérir leurs propres ordinateurs ou à faire payer l'achat de nouveaux panneaux solaires, projecteurs ou routeurs, sans recevoir de financement au titre des fonds pour le service universel.

La CCK étudie actuellement les moyens de développer le projet et de l'étendre aux populations autochtones et aux personnes handicapées. Elle collabore avec le Ministère de l'éducation à la numérisation de programmes scolaires locaux. Le Kenya s'est rendu compte que le prix élevé des ordinateurs pouvait être compensé par une baisse des taxes frappant les TIC et par l'utilisation du téléphone mobile au service de la santé et de l'éducation.

VOIE À SUIVRE ET CLÔTURE

Le Directeur du BDT, **M. Sami Al Basheer Al Morshid**, a souligné l'importance de la collaboration et des échanges de données d'expérience que permet le GSR. Notant en outre que les lignes directrices relatives aux bonnes pratiques tenaient compte des travaux réalisés cette année dans le cadre du GSR, il a exprimé ses remerciements à l'ARTP et aux contributeurs.

M. Ndongo Diao, Directeur général de l'ARTP, a convenu que la réglementation des télécommunications avait fait beaucoup progressé et ouvrait la voie à des communications et des connexions toujours plus rapides, à une amélioration de la qualité, à un plus grand choix de services et à la baisse des coûts, tous éléments qui vont dans l'intérêt des utilisateurs. Bien sûr, pour réglementer, il faut créer des lois et des réglementations, mais celles-ci doivent être suffisamment souples pour s'adapter constamment aux progrès technologiques et aux changements.

Les bonnes pratiques définies cette année par le GSR peuvent être qualifiées de SMART - spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et inscrites dans le temps. L'orateur a souligné l'importance de la négociation dans le contexte de la concurrence, sans compromettre l'investissement ou l'innovation, et tout en protégeant les consommateurs et l'intérêt public. Il a résumé la teneur des consultations qui ont précédé l'élaboration des lignes directrices de cette année - fruit d'une bonne synergie - et a remercié tous les participants. Les lignes directrices relatives aux bonnes pratiques présentées ont été adoptées. Elles ont été élaborées sur la base de contributions reçues des pays suivants: République du Congo, France, Inde, Liban, Libéria, Maurice, Portugal, Arabie saoudite, Sénégal, Suriname, Suisse, Thaïlande et Etats-Unis.

M. Mario Maniewicz, Chef du Département des politiques et stratégies du BDT (UIT/BDT), a rappelé aux participants l'existence du Programme mondial d'échange d'informations entre les régulateurs (G-REX) et a annoncé les dernières améliorations apportées au Centre d'échange d'informations sur les décisions réglementaires prises dans le secteur des TIC (ICTDec) - ressource en ligne qui offre un guichet unique d'accès aux décisions réglementaires émanant de différents organismes habilités à prendre des décisions dans le domaine des TIC, tels que les régulateurs des télécommunications, les médiateurs du secteur privé et les tribunaux spécialisés dans le règlement des différends. Il a mentionné les thèmes qui feront l'objet d'un suivi en 2011. Il a été rendu hommage aux lauréats des prix G-REX de cette année⁹.

Le représentant de la Colombie a pris la parole pour féliciter le Sénégal et toutes les parties prenantes et, au nom du Président de la Colombie, a annoncé que son pays serait honoré d'organiser la prochaine édition du GSR.

M. Sami Al Basheer Al Morshid a donné la parole aux participants pour qu'ils donnent leur avis sur le thème de l'édition de 2011 du GSR. Il a été proposé que cette édition soit consacrée à l'analyse des politiques et stratégies adaptées au large bande.

Dans ses remarques de clôture, M. Sami Al Basheer Al Morshid a souligné que cette édition du GSR jouait un rôle clé dans l'édification du monde numérique de demain. Il a rappelé que le GSR fêtait son dixième anniversaire, se tenait pour la première fois en Afrique et était essentiel pour l'adoption du principe de réseaux ouverts. Et, a-t-il ajouté, favoriser le monde numérique de demain va de pair avec favoriser l'intégration de tous dans l'environnement numérique. Il s'est déclaré très honoré de la présence du Président de la République du Sénégal, Son Excellence M. Abdoulaye Wade. Il a remercié chaleureusement M. Diao, l'équipe de l'ARTP et les autorités sénégalaises pour l'excellente organisation du Colloque. Il a également remercié tous les participants, modérateurs, intervenants, orateurs et auteurs de documents de travail et, pour conclure, a remercié ses collaborateurs et les interprètes. Il s'est déclaré très fier des résultats de l'édition de 2010 du GSR et a souhaité plein succès à M. Brahim Sanou, Directeur élu du BDT.

M. Ndong Diao, Directeur général de l'ARTP, a exprimé dans ses remarques de clôture sa satisfaction de constater que le Nord et le Sud réfléchissaient de concert à l'avenir. Il a rappelé que les deux partageaient des objectifs communs et que les pays du Nord allaient à la rencontre de ceux du Sud, qui ont aussi des compétences spécialisées. Les télécommunications sont, certes, le présent, mais sont aussi l'avenir. M. Diao a souligné qu'aucun progrès n'était possible sans projet d'avenir. Il a remercié tous les participants, ainsi que l'UIT et son personnel.

⁹ National Telecommunication Regulatory Commission (NTRC), Saint-Vincent-et-les-Grenadines; National Telecommunications Corporation (NTC), Soudan, Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC), République démocratique du Congo; Telecommunications Regulatory Authority, Oman.

Son Excellence Mme Aminata Tall, Ministre des télécommunications et Secrétaire d'Etat, a félicité l'UIT pour avoir rassemblé, avec la collaboration de l'ARTP, d'éminents experts qui ont pu réfléchir, débattre et partager des données d'expérience concrètes. Elle a reconnu l'importance du rôle de l'UIT dans le renforcement des capacités humaines et l'amélioration des cadres réglementaires. Elle a en outre ajouté que, à l'ère de l'économie du savoir, nous sommes tous tributaires des TIC. Elle a mis en avant les progrès accomplis par le Sénégal en ce qui concerne les taux de pénétration et a félicité les organismes sénégalais compétents. Pour conclure, elle a exprimé tous ses vœux à M. Sami Al Basheer Al Morshid et a félicité le Directeur élu du BDT, M. Brahim Sanou.

Son Excellence Mme Aminata Tall a déclaré la réunion close.

Annexe A



GSR-10 **Lignes directrices sur les bonnes pratiques relatives** **à la création de réseaux ouverts¹⁰**

Etant donné la complexité croissante de l'environnement commercial des TIC, il est nécessaire de repenser les différents degrés de réglementation afin d'articuler les stratégies et les cadres réglementaires nationaux en matière de large bande autour du concept pluridimensionnel de l'accès ouvert aux réseaux et via les réseaux, ce qui permet de favoriser une véritable concurrence tout en assurant aux consommateurs la fourniture de services accessibles, fiables et financièrement abordables.

Une nouvelle échelle de réglementation est peut-être aujourd'hui nécessaire si l'on veut trouver le juste équilibre entre concurrence dans le domaine des services et concurrence dans le domaine des infrastructures afin de surmonter les difficultés que pose l'accès aux réseaux et services large bande. Il s'agit notamment de garantir un accès équitable et non discriminatoire aux réseaux et d'éliminer les goulets d'étranglement potentiels qui pourraient empêcher les utilisateurs finals de profiter de tous les avantages d'un monde numérique, qui se caractérise par un accès rapide et ubiquitaire et des prix abordables, quel que soit le lieu où les fournisseurs de réseau et les utilisateurs se trouvent.

Nous, régulateurs participant au Colloque mondial des régulateurs 2010, présentons les lignes directrices suivantes sur les bonnes pratiques relatives à la création de réseaux ouverts.

1 Définir l'accès ouvert: comprendre les différents concepts

- 1) Nous notons que, du point de vue du fournisseur de services, l'accès ouvert signifie pour les tiers la possibilité d'utiliser une infrastructure existante. L'accès ouvert peut prendre deux formes principales: l'accès ouvert régi par la réglementation (comme le dégroupage, en particulier lorsqu'il y a un opérateur dominant) et l'accès ouvert régi par les forces du marché.
- 2) Chaque utilisateur (consommateur) devrait avoir accès à tous les services et toutes les applications acheminés sur ces réseaux, dès lors que ces services ou applications sont publics et autorisés par la loi, quel que soit le type de réseau, le fournisseur ou l'utilisateur, de manière transparente et non discriminatoire. L'éventail de choix proposés à l'utilisateur ne devrait pas être limité outre mesure par l'impossibilité pour des concurrents d'obtenir des services d'accès, en particulier sur l'infrastructure du dernier kilomètre.

¹⁰ Les présentes lignes directrices sur les bonnes pratiques ont été élaborées sur la base des contributions soumises par les pays suivants: Congo (Rép. du), France, Inde, Liban, Libéria, Maurice, Portugal, Arabie saoudite, Sénégal, Suriname, Suisse, Thaïlande et Etats-Unis d'Amérique. Ces lignes directrices sont disponibles dans les six langues officielles des Nations Unies à l'adresse: www.itu.int/ITU-D/treg/bestpractices.html.

- 2 Accès ouvert aux réseaux: quels sont les moyens d'action politiques et réglementaires nécessaires pour ouvrir l'accès aux installations de réseau (réseaux internationaux à fibres optiques, installations "essentiels" ou "névralgiques" ou autres réseaux) sans freiner les investissements et l'innovation?**
- 1) Nous soulignons l'importance de la législation pour énoncer les principes généraux d'accès ouvert, de non-discrimination, d'efficacité et de transparence, tout en soulignant l'importance, dans le déploiement des réseaux de communication électronique, du partage des infrastructures actives ou passives détenues par des opérateurs, des entités privées et des organismes publics quels qu'ils soient, même s'ils exercent leurs activités dans d'autres secteurs.
 - 2) Nous notons que, pour favoriser le déploiement du large bande, ainsi que pour préserver et promouvoir la nature ouverte et interconnectée de l'Internet public, les régulateurs pourront envisager de demander aux principaux fournisseurs de réseaux large bande nationaux, y compris de stations d'atterrissage des câbles, d'offrir à leurs concurrents un accès ouvert, sur une base équitable et non discriminatoire, à leurs réseaux et leurs installations essentielles en différents points des réseaux.
 - 3) Nous reconnaissons l'importance de la réglementation de la vente de gros, y compris de l'obligation de publier des offres de référence en ce qui concerne l'accès aux installations essentielles et des prix orientés vers les coûts afin de garantir un accès ouvert.
 - 4) Nous reconnaissons que, dans les pays où ont été déployés des solutions FTTB (fibre jusqu'au bâtiment), les régulateurs doivent définir des règles garantissant un accès partagé et équitable et empêcher les comportements discriminatoires et l'exercice d'un monopole par le premier opérateur d'infrastructures présent dans ces bâtiments.
 - 5) Nous reconnaissons qu'un système d'information centralisé regroupant l'ensemble des données relatives aux infrastructures détenues par des organismes publics, des opérateurs de communication électronique et d'autres entreprises de services collectifs et susceptibles d'être partagées serait bénéfique pour tous les acteurs du marché. Nous encourageons les opérateurs à rassembler et rendre disponibles, sous la forme d'une base de données accessible en ligne, des informations sur l'infrastructure passive (c'est-à-dire les éléments de génie civil comme les conduits et les pylônes) pouvant être partagée (y compris droits de passage et espaces disponibles), avec les prix correspondants orientés vers les coûts.
 - 6) Nous reconnaissons l'importance de la coordination entre toutes les parties prenantes (du secteur des TIC et d'autres secteurs) concernant le déploiement des travaux de génie civil pour empêcher l'apparition d'obstacles à la généralisation des réseaux large bande. Nous rappelons également combien il est important de définir, pour l'accès ouvert, des règles souples adaptées à cette croissance rapide du large bande.
 - 7) Nous recommandons l'élaboration d'une stratégie de gestion du changement destinée à aider les régulateurs à modifier leurs pratiques en matière de régulation, afin qu'ils s'adaptent comme il se doit aux exigences des nouvelles structures de marché, de l'innovation et des nouveaux modèles commerciaux.

3 Réseaux ouverts: comment faire en sorte que chacun puisse bénéficier des avantages qu'offrent les réseaux large bande ubiquitaires (grâce à l'adoption de politiques d'accès universel au large bande, au passage aux réseaux de prochaine génération (NGN) ou encore en exploitant le dividende numérique)?

- 1) Nous reconnaissons que l'attribution et l'assignation efficaces des fréquences correspondant au dividende numérique se traduiront par des avantages sociaux et économiques susceptibles de favoriser l'innovation dans le but d'assurer des communications et de fournir des services à moindre coût, en particulier dans les zones rurales ou isolées.
- 2) Nous suggérons que les pouvoirs publics revoient la définition du service universel à mesure que les besoins évoluent afin de garantir la neutralité technologique et l'inclusion de l'accès large bande.
- 3) Nous notons qu'il est nécessaire de mettre en place des stratégies et des plans concrets au niveau national pour stimuler le déploiement des réseaux large bande, en particulier dans les pays en développement. De surcroît, étant donné les problèmes qui se posent pour attirer des investissements en vue d'un déploiement à grande échelle, ces stratégies devraient tenir compte du rôle de l'Etat dans le financement de l'infrastructure large bande nationale, notamment par des partenariats public-privé et par la promotion de la participation des collectivités locales ou des villes.

4 Internet ouvert et neutre: comment assurer la gestion du trafic sur des réseaux de plus en plus encombrés tout en appliquant des règles équitables?

- 1) En ce qui concerne la gestion du trafic Internet, nous recommandons que seules des différences de traitement objectivement justifiables soient faites entre différents flux de données, quels que soient le type de contenu, le service, l'application, l'équipement et l'origine ou la destination du flux.
- 2) Nous recommandons aux fournisseurs de services Internet, lorsqu'ils ont recours à des mécanismes de gestion du trafic pour assurer l'accès à l'Internet en tout point du réseau, de respecter les principes généraux de pertinence, de proportionnalité, d'efficacité, de non-discrimination entre les parties et de transparence.
- 3) Nous reconnaissons que, pour garantir des pratiques raisonnables en matière de gestion du trafic, les régulateurs devraient envisager:
 - de mettre en œuvre des mesures pour que les fournisseurs de services Internet divulguent des informations concernant la gestion du réseau, la qualité de service et d'autres pratiques que les abonnés et les fournisseurs de contenus, d'applications et de services sont en droit d'exiger;
 - de permettre aux clients de mettre fin rapidement à leur contrat sans que les coûts liés au changement d'opérateur soient élevés; et
 - de permettre aux clients d'exiger une qualité de service minimum pour l'accès à l'Internet; et
 - d'élaborer des directives en vertu desquelles les consommateurs ont le droit d'accéder, via leur connexion Internet, à tous les contenus, applications et services autorisés par la loi.
- 4) Nous notons que ces principes ne se substitueront à aucune des obligations pouvant incomber à un fournisseur de services Internet et ne limiteront pas la capacité de celui-ci d'assurer des communications d'urgence ou de répondre aux besoins des autorités chargées de l'application de la loi, de la sécurité publique ou de la sécurité nationale ou intérieure, conformément à la législation applicable.

- 5) Les régulateurs peuvent envisager de favoriser la création de contenus locaux et la mise en place de points d'échange Internet locaux afin de compléter et de faciliter le flux de données international.

5 Accès ouvert aux contenus: quel rôle les régulateurs ont-ils à jouer dans la mise à disposition de services publics en ligne (à savoir le cybergouvernement, le cyberenseignement ou encore la cybersanté) et la création d'une demande pour ces services?

- 1) Nous soulignons l'importance, d'une part, d'instaurer les conditions préalables du point de vue de l'organisation, des aspects juridiques et techniques, de la normalisation et de l'interopérabilité pour que les pouvoirs publics puissent proposer leurs services sous forme électronique et, d'autre part, de créer et de tenir à jour des sites web publics conviviaux et accessibles à tous, conformément aux lignes directrices et aux normes applicables.
- 2) Les régulateurs souhaiteront peut-être en outre garantir une connectivité large bande dans toutes les écoles, dans tous les centres de santé et dans tous les hôpitaux, de sorte que les citoyens aient la possibilité de profiter de ces services via une connexion haut débit.
- 3) Nous notons qu'il existe un véritable besoin de sensibiliser les consommateurs aux dangers liés au progrès technologique et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les données et les droits des consommateurs, ainsi que pour protéger les mineurs et les groupes vulnérables de la société.

6 Difficultés auxquelles sont confrontés les réseaux ouverts (cybermenaces, aspects imprévus de la société de l'information, différends, efficacité et cohérence des réglementations entre les différents services et réseaux): quelles stratégies adopter?

- 1) Nous notons que les réseaux ouverts posent des problèmes en ce qui concerne la stabilité des réseaux, la continuité des activités, la résilience, la protection des infrastructures essentielles, la confidentialité des données et la prévention des délits. Etant donné qu'ils reposent sur une architecture ouverte et des protocoles bien connus, les réseaux IP sont vulnérables aux cyberattaques. La complexité de ces problèmes exige l'adoption de démarches intersectorielles qui prendraient la forme d'initiatives multi-parties prenantes, d'une part, et d'une coopération interservices accrue entre les différentes autorités concernées, d'autre part.
- 2) Nous notons qu'il est vital que les fournisseurs de services adoptent des pratiques de gestion de réseaux raisonnables tant pour le trafic entrant que pour le trafic sortant. Les pratiques permettraient d'éliminer plus facilement les attaques à la source et, partant, d'empêcher leur propagation, sans pour autant encombrer le réseau.
- 3) Nous recommandons que des mesures de contrôle du trafic sortant soient élaborées et, à terme, normalisées, mesures qui viendraient renforcer encore la sécurité des mesures actuellement mises en œuvre par les parties prenantes.
- 4) Des régulateurs pourraient envisager de mettre en œuvre des mesures destinées à empêcher les fournisseurs de services Internet de connecter aux réseaux des dispositifs d'utilisateur illicites.

- 5) Nous reconnaissons qu'en matière de sécurité dans le cybersespace, il faut passer de stratégies traditionnelles de réaction à des stratégies de plus en plus axées sur la prévention en réduisant les fenêtres de vulnérabilité, en diminuant les temps de réaction et en atténuant efficacement les effets des attaques. En outre, nous insistons sur le fait qu'il est devenu vital, pour que les réseaux fonctionnent efficacement, de prévenir les attaques en éliminant les points faibles des systèmes vulnérables, en utilisant des pare-feu ou d'autres technologies de contrôle de l'accès, en exerçant un contrôle grâce à des systèmes de détection des intrusions et en réagissant en temps réel aux menaces.
 - 6) Nous soulignons l'importance de disposer d'un cadre réglementaire harmonisé au sein des régions et d'instaurer un dialogue plus large entre toutes les parties prenantes, de sorte que cette question centrale des réseaux d'accès ouvert puisse être examinée plus avant et que les mesures appropriées puissent être prises.
-